



PLAN POUR UN QUÉBEC SOUVERAIN : TOUT PEUT CHANGER

COLLOQUE DU PARTI QUÉBÉCOIS
**UN GOUVERNEMENT SOUVERAINISTE
AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS**

DRUMMONDVILLE
15 ET 16 MAI/10

Table des matières

Au service des Québécois.....	2
1- Santé	4
État de situation	4
Un gouvernement souverainiste et la santé.....	6
Bloc A – Prévenir plutôt que guérir	7
Bloc B – L'accès aux soins	11
Bloc C – Le financement du système de santé et des services sociaux.....	13
2- Au service des aînés.....	17
État de situation.....	17
Bloc A – Les services d'aide à domicile.....	19
Bloc B – Les soins à domicile et les proches aidants.....	20
Bloc C – Le financement nécessaire	21
Bloc D – Une politique nationale sur le vieillissement et les aînés	22
3- Au service des familles et de l'éducation.....	24
3.1- Au service des familles	24
État de situation.....	24
Un gouvernement souverainiste et les services de garde.....	25
Bloc A – Des services de garde éducatifs accessibles et de qualité	26
Bloc B – Un soutien financier adéquat pour les familles.....	31
Bloc C – Du temps et des infrastructures pour les familles.....	32
3.2- Éducation	34
État de situation.....	34
Un gouvernement souverainiste et l'éducation.....	34
Bloc A – Offrir la meilleure école possible à nos enfants et à leurs enseignants.....	35
Bloc B – Renforcer l'école publique	37
Bloc C – La formation professionnelle et la formation continue.....	39
4- Au service des plus vulnérables	42
État de situation.....	42
Le gouvernement souverainiste et l'égalité des chances.....	42
Bloc A – Les personnes immigrantes et les autres Québécois issus de l'immigration touchés par le chômage	43
Bloc B – Solidarité sociale	44
Bloc C – Les personnes handicapées et itinérantes	46
Bloc D – Le logement	48

Au service des Québécois

« Sans solidarité, jamais la nation québécoise n'aurait pu survivre, puis s'épanouir, comme elle l'a fait jusqu'à aujourd'hui »

– Pauline Marois

Depuis plusieurs mois, nous travaillons à renforcer la nation québécoise. Nous avons fermement repris en main des questions primordiales comme l'identité, la langue et la culture et nous avons réfléchi aux façons d'enrichir durablement les Québécois. Nous abordons maintenant une question tout aussi importante pour assurer la force de notre nation, celle des liens sociaux qui nous unissent les uns aux autres.

Sans solidarité, jamais la nation québécoise n'aurait pu survivre, puis s'épanouir, comme elle l'a fait jusqu'à aujourd'hui. Notre histoire nationale marquée par la conquête et la subordination, notre territoire immense et le climat rigoureux auxquels nous devons nous adapter ont amené notre peuple à développer un sens aigu de la fraternité et de l'entraide.

Il s'agit là d'une grande force pour une nation, une force qui nous a permis de devenir l'endroit en Amérique du Nord où la richesse est la mieux partagée, un endroit où les personnes les plus pauvres sont mieux traitées qu'en bien d'autres sociétés plus riches. Il suffit d'observer les tensions sociales et la violence qui ont cours là où les écarts de richesse sont criants pour se rendre compte de l'importance capitale de la solidarité sociale.

Ces valeurs de partage, de fraternité et d'entraide sont au cœur de l'identité du Parti Québécois. Le Parti Québécois a été fondé pour servir le peuple québécois et c'est dans cet esprit que nous avons contribué à tisser un filet social remarquable, sans pareil en Amérique du Nord. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli en quatre mandats de gouvernement.

Nous sommes maintenant à une époque charnière où les adversaires des services publics profitent de leur état parfois déficient pour tenter de privatiser, de réduire, de détruire. Or, la voie la plus sûre pour ramener l'État cinquante ans en arrière, c'est la mauvaise gestion, l'indécision et l'indifférence d'un gouvernement.

Pour nous qui voulons préserver un filet social nécessaire et qui voulons perpétuer les valeurs québécoises de coopération, d'entraide et de mise en commun de nos ressources, il y a urgence à prendre un virage, un virage vers l'essentiel. Et aujourd'hui, l'essentiel ne consiste pas tant à élargir toujours plus le filet social, mais à le rénover de fond en comble pour le rendre plus efficace, plus souple et plus humain.

C'est le cas pour les services de santé qui doivent être plus efficaces, plus humains et surtout, plus accessibles. Pour les familles, l'éducation demeure la priorité et nous devons trouver les moyens qui nous permettront d'accompagner nos enfants, de la tendre enfance jusqu'à l'âge adulte, en leur donnant le maximum de chances de se réaliser. Le Québec se doit également de soutenir vigoureusement et avec humanité tous ceux qui vivent des problèmes particuliers.

Nous devons donc préparer un programme de gouvernement en ayant en tête la réalité quotidienne des Québécois. Les services publics doivent faciliter la vie des gens, pas la compliquer, ils doivent être accessibles rapidement et facilement. Les Québécois veulent en avoir pour leur argent et si nous devons débureaucratiser le système et faire preuve d'audace, allons-y!

Finalement, la nation québécoise ne doit pas laisser le gouvernement fédéral, qui poursuit d'autres intérêts reposant sur d'autres valeurs, prendre des décisions à notre place et nuire à notre développement. Un gouvernement souverainiste verra donc à rapatrier un maximum de moyens et, à terme, à en rapatrier la totalité avec la souveraineté.

Un gouvernement souverainiste, au service des Québécoises et des Québécois, voilà ce que nous devons préparer!

Pauline Marois
Chef du Parti Québécois

1- Santé

État de situation

Pour préserver un système de santé public universel, performant, accessible et qui offre des services de qualité, nous devons relever plusieurs défis importants au cours des prochaines années.

Tout d'abord, le Québec devra accentuer ses efforts de prévention en santé, de façon à assurer une meilleure qualité de vie aux Québécois et en même temps à réduire les coûts en santé.

Il faudra aussi nous attaquer avec vigueur au problème persistant de l'accès aux soins de première ligne, un problème qui exaspère à bon droit les Québécois depuis des années.

Ensuite, il faudra agir sur le front du financement de la santé en utilisant mieux les sommes déjà investies, en réduisant les coûts là où c'est possible par une meilleure gestion et en réfléchissant à de nouvelles sources de financement.

Finalement, nous devons mener à son terme un vaste virage en déployant un réseau complet de soins à domicile, une question qui sera abordée dans la partie suivante.

Actuellement, nous investissons près de 28 milliards de dollars par année, soit près de 45 % des dépenses du Québec, pour la santé et les services sociaux. Cela comprend notamment la part du gouvernement dans le programme d'assurance médicaments, la rémunération des médecins et des autres professionnels de la santé, la santé publique, les hôpitaux, les soins à domicile, la santé mentale et l'hébergement.

L'accroissement de la population et son vieillissement, le coût des médicaments, l'évolution des technologies et l'augmentation des salaires font en sorte qu'à ce rythme, d'ici 2020, le budget du ministère de la Santé et des Services sociaux pourrait accaparer près de 50 % du budget québécois. La croissance des coûts en santé et en services sociaux est en effet plus rapide que la croissance des revenus de l'État.

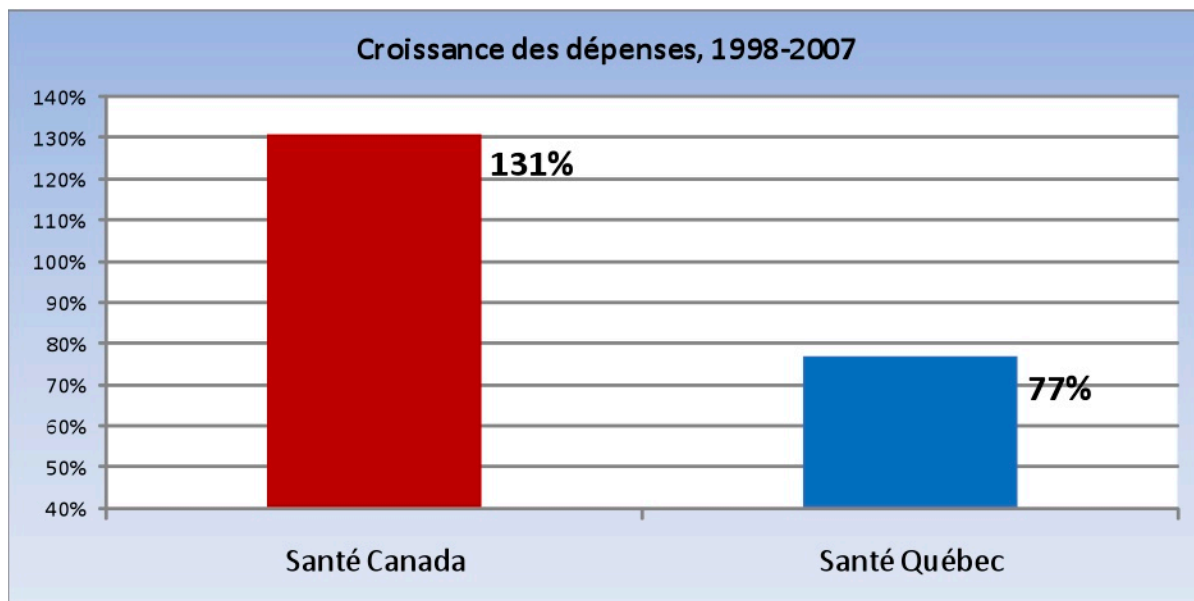
Tant que les Québécois n'auront pas décidé de rapatrier au Québec la marge de manœuvre qui se trouve à Ottawa, nous sommes condamnés à faire plus et mieux avec les moyens limités dont nous disposons présentement.

Or, en santé, l'approche traditionnelle de gestion se solde par un échec! Malgré les importantes sommes investies, l'attente à l'urgence a atteint un sommet à 17 heures et demie. De plus, l'accès à un médecin de famille s'est également détérioré depuis 2003, 27,3 % de la population de douze ans et plus n'y ayant pas accès. Et finalement, pour obtenir un traitement spécialisé, comme une chirurgie, il faut attendre en moyenne quatre mois et demi, soit deux semaines de plus qu'en 2001.

La seule augmentation annuelle des budgets ne constitue donc pas la solution. Un virage s'impose, axé sur la prévention, sur de nouveaux accès aux soins de première ligne, sur le déploiement d'un vaste réseau de soins à domicile et sur une gestion régie par des critères de performance fondés sur les résultats.

Un gouvernement souverainiste et la santé

Pour soutenir et améliorer notre système de santé et des services sociaux, le gouvernement québécois doit être en mesure de planifier à long terme et d'assurer une cohérence du système. Or, une partie importante du financement de la santé provient des transferts du gouvernement fédéral qui utilise ainsi notre argent pour imposer ses choix et multiplier les chevauchements. Pire encore, Ottawa n'offre aucune garantie de stabilité du niveau de transferts alors qu'une baisse de ceux-ci peut provoquer d'importants dommages au système. Et alors que le gouvernement fédéral n'offre pas de services directs de santé à la population, ses dépenses de fonctionnement ont pourtant explosé ces dernières années, passant de 962 millions en 1998 à 2 226 millions de dollars en 2007, une hausse de 131 % :



Source : Comptes publics du Canada et du Québec.

Bloc A – Prévenir plutôt que guérir

La prévention est LA voie à privilégier pour améliorer la qualité de vie et, si possible, pour stabiliser la part du budget allouée à la santé. Les maladies chroniques comme le diabète de type 2, les tumeurs, les maladies cardiovasculaires et respiratoires et l'obésité coûtent cher aux Québécois et nuisent considérablement à leur qualité de vie. Or, le tabagisme, la mauvaise alimentation et la sédentarité de même que les conditions socioéconomiques difficiles sont à la source d'une grande part de ces maladies chroniques.

La prévention doit être au cœur de toute nouvelle stratégie de gestion de la santé. L'objectif ultime étant de stabiliser la part du budget du Québec allouée à la santé et de se donner les moyens d'offrir de meilleurs services à toutes les périodes de notre vie.

Trois axes principaux d'intervention devraient être retenus : la lutte contre la mauvaise alimentation, la sédentarité et le tabagisme.

Faire la promotion de la santé et prévenir l'apparition de problèmes de santé à tous les âges, voilà des défis que notre société doit relever. Les Québécois doivent s'assurer une meilleure prise en main de leur santé, voilà la première voie à emprunter.

La prévention permet d'importantes économies. Le ministère de la Santé souligne que pour chaque baisse de un point de pourcentage du taux de tabagisme, le Québec économise 114 millions de dollars, dont 41 millions en coûts directs et 73 millions en coûts indirects. Ce qui est vrai pour le tabagisme est aussi vrai pour la sédentarité et la mauvaise alimentation. Des actions énergiques sur le front de la prévention permettront au Québec d'économiser des centaines de millions chaque année, en plus d'améliorer la qualité de vie des Québécois.

Mieux s'alimenter

Selon l'Institut national de santé publique, en 2007-2008, 15,7 % des personnes de 18 ans et plus souffraient d'obésité. Il y a plusieurs facteurs qui peuvent causer l'obésité, mais parmi ceux-ci notons l'alimentation et la sédentarité. De plus, selon l'Institut de la statistique du Québec, seulement 20 % des enfants consomment au moins les cinq portions quotidiennes de fruits et légumes recommandées par le Guide alimentaire.

L'Institut national de santé publique observe aussi, chez les adultes qui ont entre 18 et 74 ans, une consommation insuffisante de plusieurs produits alimentaires recommandés, notamment les fruits, les légumes et les produits céréaliers à grains entiers, des apports nettement insuffisants de plusieurs éléments nutritifs, ainsi qu'un apport trop élevé en matières grasses. Ces habitudes alimentaires, combinées à la sédentarité, peuvent conduire à l'excès de poids, un facteur de risque pour plusieurs maladies chroniques.

Il peut cependant être difficile pour certaines personnes ou certaines familles de se procurer des aliments nutritifs compte tenu de circonstances liées à des conditions économiques ou physiques plus difficiles. La communauté a alors un rôle important à jouer.

Question 1 : *Devrait-on favoriser la tenue d'une grande campagne soulignant l'importance de la bonne nutrition? Quelles autres actions pourrions-nous mener en vue de favoriser une bonne alimentation? Qui devrait mener ces actions?*

Question 2 : *Quelles actions ou mesures devrions-nous envisager pour lutter contre la malbouffe?*

Lutter contre la sédentarité

La sédentarité est l'une des habitudes de vie qui contribue au développement de plusieurs maladies chroniques. Il faut donc favoriser la pratique de l'activité physique pour tous. À cet égard, plusieurs actions peuvent être mises de l'avant par divers ministères, notamment pour soutenir le développement d'infrastructures dans les municipalités. Généralement, la pratique d'activité sportive a un coût, parfois important. Pour les familles à revenu modeste et moyen, cela peut s'avérer difficile.

Question 3 : *Devrait-on prévoir un crédit d'impôt pour les frais encourus par une activité physique ou sportive?*

Lutter contre le tabagisme

Depuis l'adoption de la première loi contre le tabac par le ministre péquiste Jean Rochon, le Québec a fait plusieurs avancées en matière de lutte contre le tabagisme. Or, cette lutte de tous les instants doit se poursuivre sans relâche. C'est une question de santé publique, mais aussi économique. L'industrie du tabac utilise de plus en plus de moyens pour rendre ses produits attrayants auprès des jeunes. Pensons notamment aux cigarillos, aux nouveaux emballages et au retour en force du tabac à chiquer.

Question 4 : *Pour renforcer la lutte contre le tabagisme, devrait-on imposer un moratoire sur tout nouveau produit du tabac visant les jeunes? Quelles autres mesures pourraient être prises?*

Les jeunes dont les proches sont fumeurs sont confrontés à la fumée secondaire. Cette fumée est tout aussi nocive que la cigarette ou la cigarette aromatisée. En 2008, la Nouvelle-Écosse fut la première province à interdire la consommation de tabac dans une voiture en présence d'une personne d'âge mineur (ou de moins de 16 ans dans certains cas). En janvier 2009, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont agi dans le même sens.

Question 5 : *Jusqu'où l'État du Québec doit-il aller dans la lutte au tabagisme? À l'instar d'autres provinces ou États, devrait-on interdire la consommation de tabac dans une voiture en présence d'une personne d'âge mineur? Devrait-on interdire de fumer dans les parcs?*

La santé mentale – la prévention du suicide

Les problématiques liées à la santé mentale obtiennent le plus souvent une portion congrue du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Pourtant, les demandes pour ce type de services sont en croissance. Une pression énorme est ainsi mise sur les organisations en place afin de respecter les normes prévues sans égard à la disponibilité des ressources. À cela vient s'ajouter le manque de professionnels nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des diverses clientèles. La précarité d'un bon continuum des services pour répondre aux besoins des personnes est donc bien réelle.

En ce qui concerne la prévention du suicide, la situation est préoccupante. Les Centres de prévention du suicide des régions de Montréal et Québec ont constaté des hausses inquiétantes des demandes variant de 20 à 30 % depuis 2008. Malgré cette situation, leur budget stagne. De leur côté, les Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement font face à une hausse importante de leur clientèle sans bénéficier d'un budget de développement suffisant. Le nombre d'utilisateurs présentant un trouble envahissant du développement est en effet passé de plus de 1600 en 2003 à plus de 6500 en 2009, alors que pour les personnes présentant une déficience intellectuelle, il y avait près de 23 700 usagers en 2003 pour un total de 24 800 en 2009.

Malgré une baisse du taux de suicide au cours des dernières années, le Québec demeure la province canadienne où le taux de suicide est le plus élevé. Dans une perspective internationale, les données montrent que le Québec occupe une position défavorable au chapitre de la mortalité par suicide par rapport à plusieurs pays industrialisés. Ce triste portrait touche particulièrement les hommes. En 2007, ceux-ci présentaient un taux de mortalité par suicide de 22 par 100 000 personnes contre 6 par 100 000 personnes chez les femmes.

À la fin des années 90, pour répondre à cette situation préoccupante, le MSSS a adopté une Stratégie québécoise d'action face au suicide 1997-2002. Depuis, le gouvernement a adopté un Plan d'action en santé mentale 2005-2012 – La force des liens qui cible entre autres le suicide. Cependant, face à la réalité aussi préoccupante du taux de suicide, notamment chez les hommes, il faut envisager de relancer une véritable stratégie dans ce domaine.

Question 6 : *Comment peut-on mieux répondre aux besoins des 3000 personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement en attente de services?*

Question 7 : *Comment peut-on mieux former les personnes et les divers intervenants des milieux scolaire, du travail, familial et autres, à mieux détecter la détresse psychologique et les idées suicidaires?*

Bloc B – L'accès aux soins

L'accès aux soins demeure un problème majeur et force est de constater que les actions posées depuis 2003 n'ont pas amélioré la situation.

Un bon système de santé se caractérise par un réseau de première ligne développé et en particulier par l'accès à un médecin de famille et aux services offerts par les autres professionnels de la santé : infirmières, psychologues, nutritionnistes, pharmaciens et autres.

La première chose à faire pour améliorer l'accès aux soins de première ligne consiste à terminer les initiatives jamais amenées à terme par le gouvernement actuel. Parmi celles-ci, il y a le déploiement des groupes de médecine familiale (GMF).

Il n'y a actuellement que 200 GMF accrédités, alors que les besoins sont d'au minimum 300 pour l'ensemble du Québec. Faute d'avoir accès à un médecin de première ligne ou à leur médecin de famille, des personnes doivent faire preuve de patience dans les salles d'urgence de nos hôpitaux.

Question 8 : *Devrions-nous intensifier le développement des GMF?*

Question 9 : *Devrions-nous faciliter l'intégration aux GMF de d'autres professionnels de la santé, tels que des psychologues, nutritionnistes, inhalothérapeutes et infirmières?*

Les super-infirmières en soins de première ligne

Une autre initiative amorcée il y a des années est dans une impasse et c'est celle du développement d'un contingent d'infirmières praticiennes spécialisées (les super-infirmières) qui serait en mesure de pallier en partie la pénurie de médecins de famille au Québec.

Une super-infirmière peut :

- prescrire des examens diagnostiques;
- utiliser des techniques diagnostiques invasives ou présentant des risques de préjudice;
- prescrire des médicaments et d'autres substances;
- prescrire des traitements médicaux;
- utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux, invasifs ou présentant des risques de préjudice.

Alors qu'il y a plus de 1200 super-infirmières en Ontario, le Québec n'en compte que 19. Pourtant, la présence d'une super-infirmière permet d'améliorer l'accès à un médecin de famille. En effet, selon les travaux d'une équipe de santé de Rouyn-Noranda, une seule super-infirmière « permet d'ajouter environ 900 patients supplémentaires à la charge d'un omnipraticien avec lequel elle collabore » (Le Soleil, 24 mars 2007, p. 24). Selon cette logique, le déploiement de 1000 super-infirmières permettrait à 900 000 Québécois d'avoir enfin accès à un médecin de famille.

Question 10 : *À l'instar de l'Ontario, est-ce que le Québec devrait permettre la création de cliniques de super-infirmières en soins de première ligne?*

Question 11 : *À quel endroit devrait-on prioritairement déployer les super-infirmières spécialisées en soins de première ligne?*

Le rôle des pharmaciens

La formation de médecins et de super-infirmières prend du temps et, d'ici là, les Québécois continueront de subir des attentes inacceptables et les urgences, d'être engorgées. Il faut donc agir rapidement et les pharmaciens pourraient bien constituer une partie de la solution.

Dans certaines provinces, les pharmaciens peuvent renouveler et prolonger des prescriptions déjà existantes et dans certains cas, ils sont en mesure de faire eux-mêmes des prescriptions. Au Québec, on tarde à emboîter le pas et pourtant nos 6000 pharmaciens sont des professionnels très qualifiés, spécialisés dans le domaine des médicaments et de leurs effets sur la santé des personnes.

Laisser les pharmaciens renouveler et prolonger des prescriptions ou même prescrire des médicaments offrirait aux Québécois un accès rapide à des services de santé de première ligne, à des endroits situés près de chez eux. Pour un parent qui doit renouveler une prescription, quoi de plus déprimant que de devoir attendre des heures à l'urgence? Une plus grande participation des pharmaciens faciliterait grandement la vie des Québécois, tout en soulageant les urgences et les cliniques médicales d'une pression parfois intenable.

Question 12 : *Devrions-nous permettre aux pharmaciens de renouveler et de prolonger des prescriptions?*

Question 13 : *Devrions-nous permettre aux pharmaciens de prescrire des médicaments pour certaines infections bénignes?*

Bloc C – Le financement du système de santé et des services sociaux

La situation est connue et très documentée : les dépenses de santé et des services sociaux augmentent plus rapidement que les recettes de l'État. En conséquence, la part des dépenses de l'État en santé est de plus en plus grande et, si la tendance se maintient, elle représentera bientôt 50 % des dépenses de l'État. Cette tendance est inquiétante, car, à terme, l'État québécois perdra peu à peu sa capacité d'agir dans tous les autres domaines, l'obligeant à abdiquer une partie de ses responsabilités et laissant la porte grande ouverte aux intrusions fédérales.

Pour être en mesure de maintenir un système de santé universel, accessible, performant et offrant des services de qualité, tout en conservant notre capacité financière d'agir dans d'autres domaines, nous devons réduire la croissance des coûts et explorer diverses avenues pour augmenter les revenus.

Miser sur la performance et les résultats

Mais avant de réduire les coûts ou d'augmenter les revenus, toutes les ressources investies dans notre système public doivent être utilisées à leur maximum afin que chaque Québécois puisse en avoir pour son argent. Il est possible d'être plus performant en mettant à profit une meilleure organisation du travail, en informatisant le système de santé ou en accordant des incitatifs financiers à la performance.

Toutefois, pour y arriver, il faut qu'un gouvernement lance le signal qu'il est prêt à aller dans cette voie. Une façon d'y parvenir consiste à moduler le financement des établissements de santé en fonction des services rendus, des soins effectivement prodigués aux patients. C'est la philosophie de « l'argent qui suit le patient ».

Par ailleurs, diverses dépenses faites par les administrations sont questionnables, par exemple l'utilisation d'infirmières d'agences privées qui coûtent plus cher au système que les infirmières embauchées par le secteur public.

Question 14 : *Devrait-on accélérer l'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux, mettre enfin en place le « Dossier patient électronique » et ainsi éliminer une tonne de paperasse?*

Question 15 : *Devrait-on moduler le financement des établissements de santé en fonction des services rendus, tout en s'assurant de la qualité, plutôt qu'à partir de la formule actuelle fondée sur un financement historique?*

Question 16 : *Devrions-nous revoir l'organisation du travail des infirmières, selon un horaire différent, en fonction de postes permanents, etc. afin qu'elles choisissent de travailler dans le réseau public plutôt que de se joindre aux agences privées?*

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, nous avons trois paliers de gouvernance : le ministère, les agences régionales et les établissements. Dans certains pays, il n'y a que deux paliers : un volet national qui est l'équivalent du ministère et un volet local qui est l'équivalent des établissements.

Question 17 : *De façon à réduire la lourdeur et la complexité administratives, devrions-nous revoir la pertinence d'un des paliers de décision? Si oui, lequel?*

Les médicaments

Le coût des médicaments pèse lourd sur la croissance des dépenses en santé et en services sociaux. De plus, c'est au Québec que l'on consomme le plus de médicaments et que le pourcentage d'utilisation de médicaments génériques est le plus bas. Tous les fabricants de médicaments génériques et innovateurs ont l'obligation d'offrir le meilleur prix disponible au Canada. Récemment, l'Ontario a annoncé son intention de diminuer le prix remboursé pour les médicaments génériques. En vertu de la règle du prix le plus bas au Canada, le Québec doit bénéficier de ces baisses de prix consenties à l'Ontario. Ainsi, le Québec pourrait économiser 300 millions de dollars par année.

En 2009, au Québec, 50,5 % des médicaments prescrits sont des génériques alors que la moyenne canadienne se situe à 54,3 %. En revanche, c'est au Québec que l'on retrouve la plus grande partie de l'industrie des médicaments d'origine avec les centres de recherche et la production. Cette industrie représente d'importantes retombées économiques. Qui plus est, avec la fin de plusieurs brevets de médicaments d'origine d'ici à 2014, on doit s'attendre à une augmentation de l'utilisation des médicaments génériques.

Question 18 : *Pour réduire les coûts du programme d'assurance médicaments, devrions-nous augmenter l'utilisation de médicaments génériques et/ou, à l'instar de l'Ontario, négocier de meilleurs prix auprès de fournisseurs?*

Les sources de financement

Notre système de santé est financé principalement par les impôts et les taxes. Afin de faire face à l'augmentation des dépenses au cours des prochaines années, certains privilégient l'instauration de nouvelles sources de financement. Le gouvernement libéral a annoncé l'introduction d'une taxe régressive de 200 \$ par adulte et l'ajout d'un ticket modérateur de 25 \$ par visite chez le médecin. À cela s'ajouteront des augmentations de tarifs.

Question 19 : *Est-ce qu'il y a d'autres moyens pour financer notre système de santé?*

Question 20 : *Devrions-nous envisager de revoir les services qui sont actuellement assurés par la Régie de l'assurance maladie? À qui devrions-nous confier un tel mandat?*

Mettre fin au chantage fédéral

Le domaine de la santé est une compétence exclusive du Québec, mais cela n'empêche pas le gouvernement fédéral de multiplier les intrusions et de se servir des transferts pour essayer d'imposer ses priorités au Québec. Il y a là une forme particulièrement odieuse de chantage fait avec l'argent des Québécois et qui nuit à la gestion du système de santé.

En contrôlant la part du Québec des dépenses fédérales en santé, il serait par exemple possible de réaffecter des sommes importantes aux priorités du Québec. En transformant les transferts fédéraux en espace fiscal, le Québec aura également la possibilité de planifier le financement de la santé à long terme, sans craindre une décision arbitraire et soudaine d'Ottawa de couper dans les transferts comme ce fut le cas dans les années 90.

Question 21 : *Un gouvernement souverainiste devrait-il négocier le retrait complet du gouvernement fédéral du domaine de la santé et l'obtention d'un espace fiscal correspondant?*

2- Au service des aînés

État de situation

Le vieillissement de la population n'est plus une des hypothèses démographiques dont on ne devrait se préoccuper que dans un avenir lointain. Sans être la catastrophe qu'annoncent certains, il impose des changements majeurs dans la prestation et le financement du système de santé et des services sociaux. Bien que la majorité des aînés soit autonome, on observe une proportion significative de personnes qui ont de la difficulté à poursuivre une vie autonome et digne.

Cette nouvelle réalité nous oblige à repenser la façon dont nous prodiguons les soins et à prendre en compte le fardeau parfois insoutenable des proches qui s'occupent de nos aînés et, plus généralement, des personnes en perte d'autonomie. La façon dont sont actuellement dispensés les soins manque souvent d'humanisme et en plus induit des dépenses exorbitantes. La solution est connue et documentée : c'est le déploiement d'un vaste réseau de soins à domicile.

Actuellement, notre réseau de santé est fondé sur les établissements de santé, mais le vieillissement de la population entraîne un changement majeur dans l'importance relative des maladies. D'une prépondérance de maladies aiguës au siècle dernier, nous passons maintenant à une ère où les maladies chroniques deviennent beaucoup plus fréquentes.

Le système de santé développé aux 19^e et 20^e siècles pour faire face aux maladies aiguës, surtout infectieuses ou cognitives, s'avère inapproprié pour répondre aux besoins des malades chroniques nécessitant des soins continus et à long terme. Or, il est très difficile et très coûteux d'apporter les soins appropriés en établissement. Le système de santé doit donc être recentré autour du lieu de résidence des personnes.

De plus, les soins et les services que requièrent les malades souffrant de problèmes chroniques vont bien au delà des soins médicaux qui prennent alors une place plus marginale. Ce sont les incapacités découlant de ces maladies qui conditionnent le recours aux soins et services. L'objectif devrait donc consister à optimiser l'autonomie des personnes, tout en fournissant le soutien nécessaire pour y faire face.

Le système actuel est loin d'avoir amorcé ce virage. L'accès aux services et la coordination de ceux-ci sont déficients. Il faut rapidement généraliser les expériences probantes de coordination des services et de réseaux intégrés pour les personnes en perte d'autonomie.

L'accès à la première ligne est déficient, les soins à domicile sont nettement insuffisants et les proches aidants, qui devraient constituer les partenaires indispensables du réseau, sont plutôt laissés à eux-mêmes sans soutien, ni répit.

L'insuffisance du soutien à domicile ne laisse souvent aux aînés et à leurs proches qu'un seul choix : l'hébergement en résidence privée ou dans un centre d'hébergement de soins de longue durée. Cette solution, en plus d'être plus coûteuse pour l'individu ou l'État québécois, ne correspond pas aux choix du milieu de vie dans lequel souhaite être soignée la plupart de nos aînés.

La dynamique actuelle place rapidement des aînés en perte d'autonomie graduelle ayant besoin d'aide ou de soins à devoir quitter leur domicile vers un lieu étranger qui comporte son lot de problèmes comme la transmission des infections ou la rigidité des règles et des horaires. Elle cause souvent une rupture avec le réseau familial et social.

Finalement, bien que les besoins soient particulièrement criants pour les aînés, il est permis de croire que la mise en place d'un réseau de services et de soins à domicile efficace permettra d'offrir l'éventail de ces services à d'autres personnes vulnérables qui pourraient recevoir des soins directement à la maison.

En résumé, un tel virage permettra d'offrir aux personnes en perte d'autonomie des soins et des services plus humains et plus nombreux. Il permettra de désengorger les établissements, notamment les urgences, et, à terme, de réduire les coûts de santé liés au vieillissement de la population. Autre avantage : la création d'un vaste réseau de soins et de services à domicile offrira à des milliers de femmes et d'hommes des emplois de qualité dans toutes les régions du Québec.

Nous proposons d'agir sur trois fronts :

- d'abord, en étendant le réseau de services à domicile en nous appuyant sur les entreprises d'économie sociale;
- ensuite, en développant le réseau de soins à domicile et en soulageant les proches aidants par une reconnaissance de leur travail, des mesures de soutien et de répit;
- et finalement, en réaménageant le financement des services et des soins à domicile par la création d'une caisse autonomie.

Bloc A – Les services d’aide à domicile

Dans la foulée du Sommet sur l’économie et l’emploi d’octobre 1996, le gouvernement du Parti Québécois a pris l’engagement de promouvoir et de financer un nouveau réseau d’entreprises d’économie sociale en aide domestique permettant de répondre aux besoins croissants des Québécois. Cette volonté s’est concrétisée notamment par l’instauration du Programme d’exonération financière pour les services d’aide domestique, qui visait, d’une part à développer un réseau d’entreprises de services d’aide domestique et, d’autre part, à encourager les personnes à se procurer ces services.

À l’heure actuelle, les services de soins et d’aide à domicile sont offerts par les 95 centres de santé et de services sociaux de même que par les 101 entreprises d’économie sociale en aide domestique. La création du réseau a permis de répondre à plusieurs besoins à la fois : offrir un service dans le domaine de l’entretien de la maison, offrir des services à des taux accessibles pour l’ensemble des personnes selon leur capacité de payer, protéger les aînés contre des abus, briser l’isolement par une présence rassurante et assurer un lien durable avec une organisation communautaire. De plus, à l’instar des services de garde, ces entreprises fournissent souvent aux femmes de bons emplois permettant un meilleur accès au marché du travail et la réinsertion en emploi.

On connaît cependant les difficultés rencontrées par ces entreprises : non-indexation de la contribution gouvernementale, personnel mal rémunéré, roulement de personnel, formation professionnelle à peine reconnue et coûts mal assumés en milieux ruraux. Un coup de barre sérieux s’impose dans ce domaine si l’on veut à la fois offrir un cadre de vie approprié aux aînés et créer des emplois professionnels de qualité dans ce domaine, comme le Québec l’a fait dans celui des services à la petite enfance.

Question 1 : *Devrait-on revoir le cadre financier des entreprises d’économie sociale de services d’aide domestique et des Coopératives de services à domicile de façon à leur permettre d’étendre et de consolider l’offre de services d’une plus grande qualité?*

Question 2 : *Faut-il modifier les paramètres des programmes de soutien à domicile de façon à permettre à un plus grand nombre de personnes d’y avoir accès et d’étendre le type de services offerts?*

Bloc B – Les soins à domicile et les proches aidants

Il est grand temps que la société soulage les proches aidants d'une partie de leur fardeau, pour des raisons évidentes de solidarité, mais aussi pour des raisons financières.

Actuellement, l'essentiel de l'aide aux personnes en perte d'autonomie est dispensé par la famille et son entourage. Les proches aidants fournissent de 70 % à 85 % de l'aide requise. Au Québec, on dénombrait, en 2006, 1 151 790 proches aidants et leur nombre n'a cessé de croître depuis. Ce fardeau est lourd, autant d'un point de vue humain que financier. On estime que les proches aidants avaient consacré jusqu'à 8,7 millions d'heures par semaine à fournir des soins et de l'aide à un proche âgé. Traduit en valeur monétaire, ce dévouement est estimé à plus de 5 milliards de dollars annuellement.

Il y a deux façons de soulager les proches aidants : constituer un solide réseau de soins à domicile et des mesures de soutien et de répit.

Question 3 : *Seriez-vous favorables à ce que l'État québécois effectue un virage en développant rapidement un solide réseau de soins à domicile?*

Question 4 : *Seriez-vous favorables à ce que l'État québécois mette en place une politique de reconnaissance pour les proches aidants qui mettrait à leur disposition des mesures de soutien et de répit?*

Bloc C – Le financement nécessaire

Alors que le Danemark consacre 3 % de son PIB aux soins à domicile, le Canada se limite à un faible 0,25 % du PIB, soit 12 fois moins. Au Québec, l'État consacrait 3,3 milliards en 2009 aux soins et services aux personnes en perte d'autonomie, soit environ 12 % du budget de la santé et des services sociaux. Sur ce montant, seulement 439 millions de dollars (13 %) sont consacrés au maintien à domicile.

Il n'est pas étonnant qu'avec un effort aussi ténu, les programmes publics de soutien à domicile ne répondent qu'à 12 % des besoins des Québécois. Pour passer à 40 % des besoins, il faudrait injecter 400 millions de plus chaque année. Un tel investissement réduirait toutefois le taux d'hébergement et l'utilisation inappropriée et coûteuse de ressources institutionnelles, de sorte que cet investissement serait rentable à moyen terme.

Actuellement, on dénombre différents crédits d'impôt dans le domaine de la santé :

- pour le répit à un proche aidant;
- pour le maintien à domicile d'une personne âgée;
- pour la relève bénévole;
- pour les frais médicaux;
- et pour le répit à un proche aidant.

L'ensemble de ces crédits d'impôt amène des dépenses de l'ordre de 600 millions. Le regroupement de ces dépenses fiscales et de celles consacrées actuellement au soutien à domicile et à l'hébergement, en plus de l'investissement supplémentaire en soutien à domicile permettraient de créer une caisse autonomie afin de financer de façon plus équitable et efficiente le soutien à l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Le Japon et plusieurs pays européens ont opté pour une telle assurance contre la perte d'autonomie. Une caisse autonomie permettrait de mettre en place une prestation de soutien à l'autonomie basée sur les besoins des personnes et utilisable en nature (services publics) ou en espèce (entreprises d'aide domestique, organismes communautaires, services privés) pour financer les services nécessaires.

Question 5 : *Seriez-vous favorables à la création d'une caisse autonomie financée à partir des sommes actuellement allouées au soutien à domicile, à l'hébergement et à certains crédits d'impôt en santé?*

Question 6 : *Seriez-vous favorables à la création d'une prestation de soutien à l'autonomie (PSA) basée sur les besoins de la personne?*

Bloc D – Une politique nationale sur le vieillissement et les aînés

Pour faire face au vieillissement de la population, il est nécessaire que tous les acteurs de la société civile soient impliqués et que leurs actions soient coordonnées dans le cadre d'une vision cohérente. Plusieurs organismes et individus ont réclamé la mise en place d'une politique sur le vieillissement et les aînés lors de la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés. Cette politique de sagesse favoriserait l'adoption de mesures pour faciliter la vie de la personne dans son environnement sur le plan du logement, de l'habitat, de la santé, de la mobilité et du cadre de vie. Elle viserait aussi à mieux contrôler les risques d'exclusion et d'abus des personnes aînées, à mieux concerter les villes, les associations, les organismes, les établissements et les entreprises et à faire partager à tous la même vision rassembleuse.

Une politique de sagesse donnerait une voix aux aînés pour définir la société québécoise de demain. Une voix à une génération qui, pour contrer les effets pervers de l'industrialisation du siècle dernier, a mis de l'avant des valeurs humanistes et de solidarité pour se doter d'institutions et de programmes dont nous, les générations plus jeunes, avons largement bénéficié. Un siècle plus tard, la technologie remplace l'industrie et les aînés peuvent nous aider à éviter de retomber encore une fois dans les mêmes pièges pour continuer à bâtir un Québec humain, juste et solidaire. Un Québec qui tout en relevant les défis de la modernité saura préserver l'humanisme et la solidarité qui le distinguent en Amérique.

Question 7 : *Seriez-vous favorables à l'élaboration d'une Politique nationale sur le vieillissement et les aînés? Si oui, quels éléments devraient en faire partie?*

3- Au service des familles et de l'éducation

3.1- Au service des familles

État de situation

Le Parti Québécois a contribué à la mise en œuvre de deux chantiers importants pour faciliter la vie des familles :

- la création du réseau des services de garde éducatifs avec, notamment, les centres de la petite enfance en 1997;
- la mise sur pied du Régime québécois d'assurance parentale en 2001.

Ces politiques ont eu un impact très positif sur les familles québécoises. Elles ont favorisé l'entrée sur le marché du travail ou l'accès à la formation de milliers de femmes, elles ont facilité la conciliation travail-famille et contribué à réduire la pauvreté. Elles ont en outre fourni à des milliers d'enfants un milieu préscolaire de qualité, ce qui a favorisé leur développement.

De nombreuses études ont démontré le caractère bénéfique des services de garde éducatifs à contribution réduite sur la société québécoise. Selon l'Institut de la statistique du Québec, le taux d'activité en emploi des femmes de 25 à 44 ans qui ont des enfants de moins de six ans a augmenté de 11 % entre 1997 et 2007. De plus, les Québécoises de 25 à 44 ans ont un taux d'emploi supérieur à celui de tous les pays du G7.

Si le Québec a fait des progrès importants pour soutenir les familles, beaucoup reste à faire, notamment pour assurer l'égalité des chances. L'intervention de l'État devrait s'articuler autour de trois éléments essentiels :

1. des services de garde éducatifs accessibles et de qualité;
2. un soutien financier pour permettre aux familles de faire face aux obligations liées aux différentes étapes de la vie de leurs enfants;
3. du temps et des infrastructures pour leur permettre de mieux concilier leurs obligations professionnelles et familiales et avoir accès à des services de proximité.

Un gouvernement souverainiste et les services de garde

Le Canada et le Québec ont des politiques familiales très différentes. Par exemple, les services de garde à 7 \$ n'ont pas leur équivalent au Canada où les parents doivent payer jusqu'à 75 \$ par jour pour une place en garderie. Le gouvernement fédéral a adapté sa fiscalité à la réalité canadienne, ce qui fait perdre 250 millions de dollars par année au Québec. Le Québec est donc puni pour avoir adopté une politique d'avant-garde reconnue par l'OCDE en matière de petite enfance. Le gouvernement fédéral a aussi multiplié les intrusions dans le domaine de la famille, qui est pourtant une compétence du Québec. Un gouvernement souverainiste devra donc négocier le retrait d'Ottawa de ce champ de compétence et un espace fiscal correspondant, y compris une compensation financière pour combler le manque à gagner de 250 millions par année du Québec consécutif à la fiscalité fédérale en matière de services de garde.

Bloc A – Des services de garde éducatifs accessibles et de qualité

À l'heure actuelle, des milliers de parents n'ont pas accès aux services de garde éducatifs. Dans certains cas, ils doivent même retarder leur retour sur le marché du travail ou aux études, faute de place, ou encore utiliser un service de garde qui ne correspond pas à leurs besoins en terme de qualité. Pour de trop nombreuses familles, la liberté de choix n'existe pas : elles doivent se contenter de la place disponible, quand il y en a.

Cette situation est causée par l'incapacité du gouvernement libéral à développer des places à un rythme qui permet de suivre la courbe d'évolution des naissances. Le Québec vit un minibaby-boom depuis 2004 et c'est une excellente nouvelle. Cependant, la création de places en services de garde ne suit pas cette progression.

Comparons : entre septembre 1997 et mars 2003, le gouvernement du Parti Québécois a créé 14 000 nouvelles places par année en moyenne. L'année dernière, le gouvernement libéral n'a même pas été en mesure d'atteindre son objectif de développer 6300 places additionnelles. Pire encore, dans son récent budget et pour une deuxième année consécutive, il ne dit pas un mot des 15 000 places additionnelles qu'il s'était engagé à développer aux dernières élections.

Devant l'incapacité du gouvernement libéral à développer des places pour répondre aux besoins croissants des parents, nous assistons à une progression fulgurante des milieux de garde non subventionnés. Le résultat, c'est que de nombreux parents doivent payer jusqu'à 55 \$ par jour pour un service de garde.

Il n'y a pas, de la part du gouvernement actuel, de volonté politique de répondre aux besoins des parents. Pourtant, ce n'est pas une question d'argent, car l'État dépense presque autant en versant des crédits d'impôt qu'il le ferait en créant des places à contribution réduite.

Question 1 : *Est-ce qu'un gouvernement du Parti Québécois devrait fermement s'engager à ce que chaque parent qui le désire puisse avoir accès à une place à 7 \$?*

Par ailleurs, le monde du travail est en constante évolution et bien des parents travaillent à des heures atypiques qui ne cadrent pas avec les horaires des services de garde. Une façon de faciliter la vie des familles à cet égard consiste à offrir des services de garde sur les lieux de travail.

Question 2 : *Est-ce que le gouvernement devrait assurer une plus grande flexibilité dans les services de garde afin de répondre aux besoins des parents? Voici quelques propositions pour assurer une plus grande flexibilité :*

- *répondre aux horaires de travail atypiques avec des places à horaires flexibles;*
- *modes de fonctionnement mieux adaptés;*
- *places dans les milieux de travail;*
- *soutien aux haltes-répits et haltes-garderies;*
- *maintien de la place lorsque les parents sont en congé parental ou en vacances;*
- *services additionnels et mieux adaptés pour les enfants handicapés.*

Formation du personnel éducateur

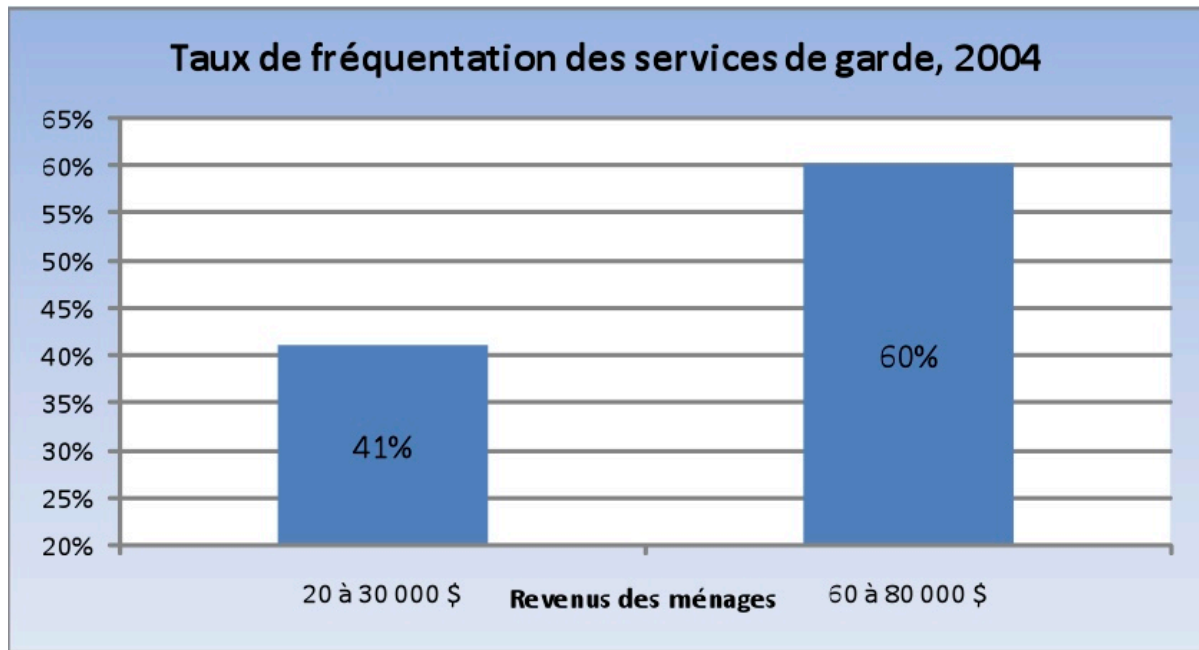
La qualité des services éducatifs est une préoccupation importante pour les parents et les intervenants en petite enfance. À juste titre, les services de garde jouent un rôle-clé dans le développement global de l'enfant et facilitent leur entrée à l'école. À l'heure actuelle, dans l'ensemble des CPE, 77 % du personnel éducateur est qualifié, comparativement à 58 % pour les garderies.

Question 3 : *Pour améliorer la qualité des services, est-ce que le gouvernement devrait exiger, à terme, que pour tous les titulaires de permis, l'ensemble du personnel éducateur ait une qualification?*

Les milieux défavorisés

Le manque de places dans les centres de la petite enfance a également un impact auprès des enfants de milieux défavorisés. Des études récentes ont démontré que les enfants issus de familles à faible revenu fréquentent en moins grand nombre les services de garde éducatifs. À l'origine, lors de la création des centres de la petite enfance à 5 \$ en 1997, l'un des objectifs du Parti Québécois était de favoriser l'égalité des chances, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés.

Malheureusement, force est de constater que cet objectif n'a été atteint que partiellement. Bien des enfants de milieux défavorisés ne fréquentent pas les CPE et arrivent mal outillés pour l'école. Voici par exemple le niveau de fréquentation des services de garde pour certaines tranches de revenus :



Source : Institut de la statistique du Québec

Pourtant, toutes les recherches démontrent que ce sont ces enfants qui profitent le plus de la fréquentation d'un centre de la petite enfance. La raison est bien simple : ils arrivent mieux préparés à l'école, y réussissent mieux, demandent moins de services et éventuellement occupent de meilleurs emplois qui sont mieux rémunérés. C'est pourquoi il faut remédier au problème d'accès à des places subventionnées pour les enfants 0-5 ans provenant de milieux défavorisés.

Selon la Direction de la santé publique de Montréal, 35 % des enfants arrivent mal préparés à la maternelle. La situation est particulièrement alarmante chez les enfants issus de l'immigration, dont certains font leur entrée dans les écoles montréalaises sans même une maîtrise de base du français qui est la langue d'apprentissage. À Montréal, selon les données du ministère de la Famille, 25 % des services de garde en milieu familial fonctionnent exclusivement en français.

Question 4 : *Est-ce que le gouvernement du Québec devrait favoriser le développement des services de garde éducatifs en priorisant les milieux défavorisés, aussi bien en zone urbaine que rurale?*

Question 5 : *Est-ce que les éducatrices des services de garde à contribution réduite et en milieu familial devraient avoir une connaissance appropriée du français et l'utiliser dans leur interaction avec les enfants afin d'assurer une meilleure préparation à l'école?*

Il n'existe pas d'entente particulière pour les familles à faible revenu. Or, pour certaines d'entre elles, le tarif à 7 \$ par jour est trop onéreux pour leur capacité financière. Cela constitue un obstacle à deux niveaux. Ce coût entrave l'entrée de l'enfant en CPE et il retarde l'arrivée sur le marché du travail du parent.

Question 6 : *Est-ce que le gouvernement devrait envisager des mesures fiscales pour les familles à faible revenu, de façon à ce qu'elles aient accès aux services de garde éducatifs?*

Non à la commercialisation des services de garde

Au cours des derniers mois, le Parti Québécois a fait la démonstration à l'Assemblée nationale qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond au ministère de la Famille. Le gouvernement Charest est plus empressé de répondre aux besoins de la famille libérale qu'aux besoins des familles du Québec.

Depuis décembre dernier, nous avons révélé, jour après jour, un système d'attribution de places en services de garde qui a été particulièrement bénéfique pour des promoteurs ou administrateurs de garderies commerciales qui avaient généreusement contribué à la caisse du Parti libéral du Québec. Le gouvernement favorise donc la commercialisation des services de garde par la mise en œuvre de chaînes de garderies. Celles-ci appartiennent à des sociétés de portefeuille contrevenant clairement à l'esprit de la politique familiale adoptée en 1997 qui visait notamment à développer des services de garde éducatifs de proximité, bien implantés dans leur quartier et gérés par les parents.

Question 7 : *Par souci de qualité, le gouvernement devrait-il limiter le nombre d'installations qu'un promoteur de garderie à but lucratif à 7 \$ ou d'un centre de la petite enfance peut posséder?*

Question 8 : *L'État devrait-il exiger que les nouveaux projets subventionnés soient pilotés par un organisme sans but lucratif, tel que les centres de la petite enfance et les services de garde en milieu familial administrés par les parents?*

Des services de garde éducatifs laïques

Sous l'impulsion du Parti Québécois et de Pauline Marois, le Québec a fait un pas de géant en 1997 en déconfessionnalisant les écoles et en remplaçant les commissions scolaires catholiques et protestantes par des commissions scolaires linguistiques. Nous avons fait le choix, comme société, de retirer l'enseignement religieux de nos écoles.

Malheureusement, force est de constater que certaines garderies privées et certains centres de la petite enfance subventionnés par l'État n'ont pas suivi le même chemin. Le laxisme du gouvernement libéral sur cette question est troublant. Critiqué de toutes parts et isolé, le ministre de la Famille a dû faire volte-face et a finalement annoncé en mars dernier que son gouvernement ne permettrait plus l'enseignement religieux dans les garderies. À ce jour, aucun geste concret n'a été posé par ce gouvernement pour mettre fin aux garderies à vocation religieuse.

Les services de garde éducatifs sont un lieu de développement et de socialisation pour nos enfants et doivent à ce titre avoir un caractère inclusif. Le service de garde est le lieu où l'on inculque nos valeurs communes aux enfants. Les services de garde éducatifs doivent être accessibles à tous les enfants 0-5 ans sans égard au sexe, à la race, à la religion ou à la condition socioéconomique.

Question 9 : *L'État devrait-il interdire toute forme d'enseignement religieux dans les services de garde éducatifs et s'assurer qu'aucun enfant ne soit sélectionné ou refusé sur la base de la pratique ou non d'une religion?*

Bloc B – Un soutien financier adéquat pour les familles

Pour les parents, fonder une famille est une expérience exaltante et enrichissante, mais aussi, à ses heures, combien exigeante! Les parents doivent relever le défi chaque semaine de concilier leurs obligations professionnelles et familiales. La vie familiale amène aussi son lot de défis sur le plan financier. La naissance d'un premier enfant constitue un changement majeur dans la vie d'un couple et entraîne des dépenses importantes : poussette, meubles, siège d'auto, frais de garde, etc. Cela est encore plus onéreux pour les parents qui adoptent à l'étranger.

Par ailleurs, plus l'enfant chemine sur le plan scolaire, plus les coûts augmentent. Aussi, la rentrée scolaire représente une période exigeante sur le plan financier pour les parents avec l'achat des fournitures scolaires.

Les parents du Québec font état des difficultés financières grandissantes à répondre aux besoins de leur famille, et ce, même s'ils sont de plus en plus nombreux à être tous les deux sur le marché du travail.

L'État québécois offre déjà un soutien important aux familles du Québec par le biais de la fiscalité. Cependant, nous croyons qu'il pourrait en faire davantage par l'introduction de mesures ponctuelles à différentes étapes de la vie d'un enfant.

Question 10 : *Est-ce qu'un gouvernement souverainiste devrait offrir des allocations ponctuelles aux parents à différentes étapes de la vie d'un enfant, par exemple à la naissance et à la rentrée scolaire?*

Question 11 : *Est-ce que le gouvernement du Québec devrait offrir aux familles de plus de trois enfants la gratuité des frais de garde pour tout enfant additionnel?*

Question 12 : *Est-ce qu'un gouvernement souverainiste devrait modifier le Régime québécois d'assurance parentale afin de permettre aux parents adoptants d'avoir les mêmes droits que les parents biologiques?*

Bloc C – Du temps et des infrastructures pour les familles

Avec la présence de plus en plus importante des deux parents sur le marché du travail, la gestion du temps constitue un défi de taille pour les familles. Les parents doivent constamment trouver un équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Malgré l'existence de services de garde et l'accès à des congés parentaux qui ont facilité la conciliation travail-famille, il reste beaucoup à faire.

Par exemple, de nombreux parents sont poussés à « tricher » quand vient le temps de prendre congé pour s'occuper de leurs enfants, en prenant un congé de maladie.

Question 13 : *Est-ce que l'État du Québec devrait prévoir, dans la Loi sur les normes du travail, des congés familiaux qui permettraient aux parents de faire face à leurs obligations?*

Les familles sont à la recherche d'espaces et de lieux stimulants pour leurs enfants. Il est essentiel d'avoir dans les villes et les villages des espaces disponibles pour les enfants tels que des espaces communautaires, des équipements sportifs, culturels et de loisirs.

Par ailleurs, les familles du Québec sont nombreuses à profiter de l'expertise et du soutien d'organismes communautaires qui offrent des haltes-répits, des lieux d'échange, d'entraide, de référence et des activités. Leur contribution est essentielle à leur communauté. Tous ces organismes permettent notamment de venir en aide et de briser l'isolement social des personnes ayant une responsabilité parentale et dont l'enfant ne fréquente pas un service de garde subventionné.

Question 14 : *Est-ce que le gouvernement du Québec devrait soutenir davantage les projets de développement et de réfection d'infrastructures tels que les parcs, piscines, centres sportifs ou bibliothèques afin d'améliorer la qualité de vie des familles dans les quartiers où ces installations sont insuffisantes ou vieillissantes?*

Question 15 : *Est-ce que l'État devrait favoriser la construction de logements sociaux et de coopératives d'habitation en s'assurant d'augmenter le nombre d'unités pour répondre spécifiquement aux besoins des familles?*

Question 16 : *Est-ce que le gouvernement du Québec ne devrait pas mieux reconnaître l'apport des organismes communautaires-familles dans les différentes régions du Québec?*

3.2- Éducation

État de situation

Nous disposons d'un formidable réseau éducatif, mais bien des problèmes persistent. Le taux de décrochage scolaire élevé et persistant en est le signal le plus alarmant. Parmi les problèmes que nous devons résoudre, quatre retiennent particulièrement notre attention :

- le fonctionnement des classes, en particulier le ratio maître-élèves, et l'équilibre entre l'intégration des élèves en difficulté et la réussite scolaire;
- l'inégalité des exigences imposées aux écoles privées et aux écoles publiques;
- la lourdeur administrative du système d'éducation et le manque d'autonomie des écoles;
- l'insuffisance de la formation technique, professionnelle et continue au Québec.

Le taux d'obtention de diplôme de la cohorte de 2003, après cinq ans au secondaire, est de 54,4 % des jeunes dans le réseau public : 62,1 % des filles et 47,1 % des garçons. La situation est moins dramatique chez les filles, mais n'en est pas moins inacceptable dans un monde où, désormais, la majorité des emplois exige une formation minimale de niveau secondaire.

Les conséquences économiques et sociales du décrochage scolaire sont lourdes, autant pour les individus concernés que pour la société dans son ensemble. Pourtant, les perspectives d'emploi des jeunes d'aujourd'hui sont formidables. Ils se retrouvent devant un marché du travail ouvert, avec une liberté de choix de carrière sans précédent et avec de réelles promesses d'enrichissement pour tous ceux qui persévèrent dans les études et décrochent un diplôme, un métier.

Quand on observe le taux d'échec dans les écoles publiques, il y a lieu de se questionner sur les exigences qui leur sont imposées, de même qu'aux enseignants, par rapport à l'école privée. Il y a lieu de se questionner sur le fonctionnement des classes, sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et sur la lourdeur du système administratif de l'éducation.

Comme société, nous avons un objectif simple, clair pour tout le monde : offrir la meilleure école possible à nos enfants et à leurs enseignants. Pour y arriver, nous ne devons pas hésiter à nous remettre en question.

Un gouvernement souverainiste et l'éducation

L'éducation est une compétence exclusive du gouvernement du Québec, mais cela n'a pas empêché le gouvernement fédéral, au cours des ans, de multiplier les intrusions, les chevauchements et de tenter d'imposer ses priorités au Québec. Un gouvernement souverainiste négociera le retrait complet d'Ottawa du champ de l'éducation et un espace fiscal correspondant.

Bloc A – Offrir la meilleure école possible à nos enfants et à leurs enseignants

L'éducation a toujours été une des grandes priorités du Parti Québécois. Depuis plus de quarante ans, le réseau public a permis aux Québécois d'améliorer formidablement leur taux de diplomation. Malheureusement, le taux de décrochage scolaire dans le réseau public est de 30 %, c'est un drame national. Chez les garçons, le constat d'échec est encore plus troublant : un sur trois – plus de 35 % – fait l'école buissonnière. En milieu défavorisé, c'est encore pire.

Les raisons menant au décrochage scolaire sont complexes, mais personne ne doute du fait que l'école et les enseignants sont au cœur de la réussite. Il faut être en mesure d'offrir les meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage dans notre réseau public. À l'école, la composition des classes et le ratio maître-élèves semblent au cœur du problème. En ce moment, il n'est pas rare de voir que le quart des classes est constitué d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Il s'agit là d'une situation parfois insoutenable qui repose sur les épaules de nos enseignants.

D'autre part, l'accès à des services professionnels spécialisés tels orthopédagogues, orthophonistes, psychologues, psychoéducateurs, travailleurs sociaux, etc. est difficile dans le réseau public puisque les ressources manquent à l'appel. Des parents doivent inscrire leur enfant sur une liste d'attente et souvent, en bout de course, ils se tournent vers le privé.

Nous observons également un taux élevé de décrochage des jeunes enseignants, particulièrement en milieux défavorisés. Ceux-ci commencent souvent leur carrière dans les écoles les plus difficiles. Ce décrochage prend deux formes : parfois les nouveaux enseignants quittent définitivement l'enseignement après quelques années, voire quelques mois; la plupart du temps, ils migrent vers d'autres quartiers dès que leur ancienneté le leur permet. On se retrouve alors avec les professeurs les moins expérimentés dans les écoles les plus difficiles.

Question 1 : *Quelles sont les actions à privilégier afin de favoriser un meilleur apprentissage dans les classes? Devrait-on réduire la taille des classes, engager plus de professionnels?*

Question 2 : *Comment poursuivre l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans la vie de l'école? Faut-il prévoir davantage de classes spécialisées avec le soutien de professionnels?*

Question 3 : *Quels sont les moyens concrets à mettre de l'avant afin de favoriser la réussite des garçons (infrastructure sportive, parascolaire, nouvelles technologies, etc.)?*

Dans certains pays (et dans une dizaine d'États américains), l'école est devenue obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. Par exemple, dans certains Lands allemands, la loi oblige les jeunes à fréquenter le réseau scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans, ce qui donne des résultats spectaculaires en matière de persévérance scolaire. Durant la période de deux ans supplémentaires, les jeunes qui n'ont pas réussi à terminer leurs études secondaires à l'âge de 16 ans doivent continuer d'étudier afin d'obtenir au minimum un diplôme d'études secondaires, qu'il soit technique, professionnel ou général. Il faut noter que l'État fournit un encadrement spécial pour soutenir ces élèves qui n'ont pas été en mesure d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Question 4 : *Pour assurer la persévérance scolaire, faut-il rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme, tout en prévoyant des mesures de soutien pour les élèves qui n'ont pas réussi à terminer leurs études secondaires dans le temps prescrit?*

Bloc B – Renforcer l'école publique

Au cours de la dernière décennie, l'école publique a été beaucoup négligée. Nous pouvons observer une certaine dégradation du réseau public et, en parallèle, une expansion du réseau des écoles privées.

Dans les grandes régions urbaines, tout spécialement à Montréal et à Québec, l'école privée, particulièrement au niveau secondaire, s'impose de plus en plus comme la voie privilégiée pour les familles. On assiste donc, depuis quelques années, au développement de deux réseaux d'écoles, public et privé, mais dont les règles favorisent largement le réseau privé.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur la réussite ou l'échec des enfants, notamment à Montréal. En délaissant le réseau public, les meilleurs élèves se concentrent dans les écoles privées. On exige alors des seules écoles publiques d'accueillir les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage ou de comportement. En conséquence, le réseau privé obtient de meilleurs résultats, tant au niveau des taux de diplomation que des taux de réussite aux examens.

Le nombre d'écoles privées subventionnées est en hausse, particulièrement depuis 2005-2006. Du même souffle, plusieurs régions voient leur école publique fermer. L'effectif étudiant dans le réseau public est en baisse constante depuis 2003-2004, alors que l'effectif étudiant du réseau privé est en hausse. Entre 2003-2004 et 2008-2009, le nombre d'écoles privées qui reçoivent une subvention du gouvernement est passé de 188 à 238.

Question 5 : *Doit-on modifier les règles de financement des écoles privées afin d'introduire une obligation d'admission, d'intégration et de rétention des élèves qui ont des difficultés?*

Question 6 : *Afin d'augmenter les budgets dans le réseau des écoles publiques, l'État doit-il réduire les subventions aux écoles privées?*

Par ailleurs, le réseau scolaire québécois a été déconfessionnalisé depuis plusieurs années, mais l'État continue de subventionner des écoles privées religieuses qui utilisent le temps de classe régulier pour donner des cours de religion. Ces écoles sont en outre « exclusives », refusant d'admettre des enfants qui ne sont pas de « la bonne » origine religieuse. Si la société québécoise est une société laïque, le gouvernement devrait cesser de subventionner les écoles qui ont pour mandat d'enseigner la religion.

Le ministère de l'Éducation ne comptabilise pas les écoles privées selon leur confession, mais plutôt par communauté culturelle. Il existe présentement 34 écoles culturelles qui reçoivent des subventions : 19 juives, 9 musulmanes, 3 arméniennes, 2 grecques et 1 turque. Pour le reste, il est facile de déduire que la majorité des écoles privées qui ont une charte confessionnelle est catholique.

Question 7 : *Faut-il aller plus loin dans la déconfessionnalisation du réseau des écoles privées subventionnées?*

Des écoles plus efficaces au service des enfants et des parents

Le système d'éducation québécois est performant à bien des égards, mais avec son imposant ministère de l'Éducation et ses commissions scolaires aux pouvoirs étendus, son système de gestion est lourd, bureaucraté et il laisse peu de place aux décisions de la base, soit celles des parents et des directions d'écoles. D'autre part, les taux de participation dérisoires aux élections scolaires indiquent une désaffectation palpable des parents envers ce système.

Dans la plupart des pays, l'école a une autonomie beaucoup plus grande, ce qui lui permet de s'adapter à son environnement et aux besoins de sa communauté. De plus, une plus grande autonomie des écoles encourage les parents et la communauté à s'impliquer davantage puisqu'ils ont un plus grand impact sur les décisions et les modes de fonctionnement.

Pour offrir ce type d'autonomie aux écoles québécoises, il faudrait limiter le mandat du ministère de l'Éducation, mettre fin aux élections des commissaires et remplacer les commissions scolaires par des agents du ministère avec un rôle limité de coordination.

Question 8 : *Croyez-vous qu'un allègement des structures scolaires (ministère et commissions scolaires) permettrait d'augmenter d'autant les ressources financières et humaines dédiées à nos enfants et l'autonomie de nos écoles?*

Bloc C – La formation professionnelle et la formation continue

Au Québec, le taux de diplômes décernés en formation professionnelle se situe à 27,7 % comparé à une moyenne de 44 % dans les pays de l'OCDE. Les jeunes sont encore trop peu nombreux à s'inscrire à la formation professionnelle au secondaire, alors que les besoins en main-d'œuvre sont criants dans ces créneaux d'emploi. On ne compte plus le nombre de campagnes de sensibilisation et de promotion pour arriver à changer cette perception, mais sans grand succès. Pourtant, l'exercice d'une profession ou d'un métier est une excellente protection contre la pauvreté.

Dans les faits, les jeunes inscrits à la formation professionnelle sont traités différemment des autres qui, une fois leur secondaire terminé, graduent au collège. Ces jeunes se retrouvent donc en perte de statut social et se perçoivent comme des citoyens de seconde zone. De plus, sauf exceptions, la formation professionnelle conduit à un cul-de-sac pour ceux et celles qui souhaiteraient continuer à des niveaux supérieurs d'éducation.

La nécessité d'une formation tout au long de la vie et assurant aux individus et à la société une flexibilité indispensable à la santé sociale et économique de la population s'impose désormais comme un objectif inéluctable. La responsabilité de l'État est importante à cet égard : il doit reconnaître le droit des adultes d'accéder à la formation tout au long de la vie.

Il y a quelque 402 350 adultes québécois de 25 à 44 ans qui ne sont pas diplômés du secondaire au Québec, mais qui pourraient relever d'importants défis sur le marché du travail. Sur le plan international, le Québec se situerait au 17^e rang parmi les 18 pays de l'OCDE étudiés pour ce qui est du taux moyen de participation à une activité de formation continue. Les données indiquent que les efforts de formation et de mise à niveau en milieu de travail ou entre les périodes de travail sont largement insuffisants.

L'utilisation de notre réseau collégial en la matière est déficiente pour des raisons de règles de financement des collèges qui découragent l'offre de formation à temps partiel : les adultes inscrits à temps partiel sont passés de 60 585 en 1992 à 11 498 en 2006. Selon les données disponibles, « dans la seule ville de Toronto, trois des collèges communautaires reçoivent, à eux seuls à chaque semestre, plus de 50 000 "continuing education students" alors que tous les cégeps québécois ensemble ne rejoignent, pour une même période, que 30 000 adultes ».

Question 9 : *Est-ce que l'État devrait confier au cégep la responsabilité à la fois de la formation professionnelle et de la formation technique?*

Question 10 : *Devrait-on revoir le mode de financement des cégeps afin de permettre aux adultes qui le souhaitent de retourner aux études à temps partiel?*

Question 11 : *Quels moyens devrait-on prendre pour maintenir et augmenter les efforts en matière de formation continue?*

L'alphabétisation

Selon l'Institut de la statistique, plus de 800 000 adultes québécois éprouvent de très grandes difficultés à lire. Une telle incapacité peut avoir des conséquences sociales, humaines et économiques très négatives pour les Québécois touchés, mais aussi pour l'ensemble de la société. L'analphabétisme empêche les gens de lire un journal, de lire les instructions pour faire fonctionner des appareils, de suivre une formation théorique et de bénéficier de tellement d'autres activités enrichissantes à tout point de vue.

Longtemps demeuré un sujet tabou, gênant pour ceux qui en souffrent, l'analphabétisme est maintenant un problème reconnu et discuté ouvertement sur la place publique. Il est temps que le Québec se lance dans un vaste effort d'alphabétisation qui l'enrichira aussi bien individuellement que collectivement.

Question 12 : *Le Québec devrait-il lancer un vaste chantier d'alphabétisation en se donnant un objectif ambitieux, par exemple de réduire de moitié l'analphabétisme en dix ans? Si oui, quelle forme devrait prendre cette campagne?*

4- Au service des plus vulnérables

État de situation

Les gouvernements du Parti Québécois ont agi avec force dans le passé pour contrer la pauvreté et la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont s'est dotée le Québec en 2002 en fut le point culminant. Nos efforts ont porté fruit puisque le taux de pauvreté n'a cessé de reculer. Malheureusement, le dernier budget risque de donner un rude coup à ces efforts passés.

Au delà des questions budgétaires, il y a place à l'amélioration, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et les plus touchés par une pauvreté persistante : certaines communautés culturelles, affectées par un taux de chômage très élevé et systémique; les personnes réfugiées et immigrantes; les personnes handicapées et les personnes itinérantes. La Stratégie nationale constatait d'ailleurs qu'une proportion de plus en plus élevée de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale appartient à ces groupes.

Il nous faut réduire les inégalités qui nuisent à notre cohésion sociale et accentuer notre position de société la plus solidaire du continent.

Le gouvernement souverainiste et l'égalité des chances

Le Québec se distingue au Canada et en Amérique du Nord, en étant la société où la richesse est la mieux partagée et où le taux de pauvreté est le plus bas. Dans les familles, par exemple, 19 % des Américains sont considérés pauvres, contre 13 % des Canadiens et 10,3 % des Québécois.¹

Malgré cette réussite, le Québec pourrait faire mieux, car il est freiné par des politiques fédérales beaucoup moins axées sur la solidarité sociale. C'est le cas du régime d'assurance-emploi qui exclut des milliers de travailleurs ou des personnes âgées les plus pauvres, qui ont été privées du Supplément de revenu garanti. Au cours des ans, le gouvernement fédéral a aussi multiplié les intrusions dans les compétences sociales du Québec, causant confusion et inefficacité. Un gouvernement souverainiste négociera le retrait complet du gouvernement fédéral de ses champs de compétence en matière sociale et un espace fiscal correspondant.

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002.

Bloc A – Les personnes immigrantes et les autres Québécois issus de l’immigration touchés par le chômage

Il ne faut pas confondre les personnes immigrantes, qui doivent s’acclimater à leur nouvelle société d’accueil, et les Québécois issus de l’immigration et qui sont nés ici. Certains de ces Québécois – les personnes noires et d’origine maghrébine en particulier – font face à des problèmes systémiques de chômage, même s’ils ont un niveau de scolarité bien supérieur à la moyenne nationale. Il y a là un problème sérieux que nous devons tenter de régler si nous voulons assurer l’égalité des chances à chacun.

Question 1 : *L’État du Québec devrait-il adopter une véritable stratégie de lutte contre le racisme et la discrimination afin d’offrir aux minorités visibles des conditions favorables à leur pleine intégration dans le monde du travail?*

La réalité de l’immigration au Québec s’est transformée au cours des dernières années, tant par l’augmentation du nombre de personnes immigrantes que par leur pays d’origine. Toutes catégories confondues, 56 % des nouveaux immigrants entre 2003 et 2007 parlaient le français. Il faut cependant éviter de tenir pour acquis que, parce qu’une personne maîtrise la langue française, elle n’a pas besoin de services d’accueil et d’intégration.

Comme l’indiquait le comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale, on constate une plus grande pauvreté au sein de la population immigrante que dans la population née au Québec. Ainsi, en mars 2008, les personnes nées à l’extérieur représentaient 26,8 % du total des adultes prestataires de l’aide sociale (prestataires sans contraintes sévères à l’emploi). À Montréal, cette proportion était de 54,9 %, alors que la population immigrante représentait environ le tiers de la population. Or, la meilleure façon de sortir de la pauvreté et de s’intégrer à la société d’accueil, c’est l’insertion en emploi.

Question 2 : *Seriez-vous favorables à la mise en place d’un programme de jumelage afin de permettre aux personnes nouvellement arrivées de développer un sentiment d’appartenance à la société québécoise et pour une intégration sociale réussie?*

Question 3 : *Afin de favoriser un accès équitable des personnes immigrantes aux professions réglementées, doit-on adopter une stratégie sur l’accessibilité équitable à ces professions?*

Question 4 : *L’État du Québec devrait-il conclure de nouvelles ententes en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles avec d’autres pays de la Francophonie et des Amériques et ainsi permettre une plus grande ouverture dans la reconnaissance de diplômes étrangers?*

Bloc B – Solidarité sociale

Selon les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en février 2010, il y avait 375 855 adultes et 115 207 enfants qui bénéficiaient des programmes d'aide de dernier recours, soit une hausse de 1,6 % à pareille date l'an dernier. De ce nombre, le tiers, soit 139 370 personnes, présente des contraintes sévères à occuper un emploi dans la presque totalité des cas.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles introduit deux programmes d'aide financière de dernier recours : le « Programme d'aide sociale » et le « Programme de solidarité sociale ».

Le **Programme d'aide sociale** vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi.

Le **Programme de solidarité sociale** vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi. S'il s'agit d'une famille composée de deux adultes, il suffit qu'un seul adulte démontre qu'il présente des contraintes sévères à l'emploi pour être admissible à ce programme.

Concernant les adultes prestataires de l'aide de dernier recours, soit 236 485 personnes, la majorité ne présente aucune contrainte à l'emploi, soit 146 025 personnes, tandis que près de 90 460 adultes présentent des contraintes dites temporaires en vertu desquelles ils reçoivent un supplément, ce dernier venant confirmer que leur bonne volonté n'est pas en cause pour expliquer leur situation et qu'ils ne devraient pas en être pénalisés, ce qui vient inférer par ailleurs que plus de 60 % des prestataires de l'aide sont sans contraintes et rencontrent des difficultés à intégrer le marché du travail.

En plus de se soumettre à un ensemble de règles et de nombreux contrôles, notre système de solidarité sociale, reposant sur l'évaluation des besoins, est souvent complexe et difficile à mettre en application.

Le travail rémunéré est la voie privilégiée vers l'intégration sociale et économique des personnes. L'aide sociale ne doit en aucune façon saboter les efforts des personnes qui souhaitent ne plus y avoir recours. C'est pourtant ce que risquent de faire les conditions actuelles d'allocation de la prestation. En effet, les personnes inscrites à l'aide de dernier recours voient le taux marginal d'imposition sur les revenus de travail déclarés, au delà du seuil de revenus de travail permis, atteindre 83 %. En d'autres termes, sur le dollar gagné et déclaré au delà du revenu permis mensuellement, le prestataire doit retourner l'équivalent de 83 cents. En fait, les prestataires d'aide sociale qui gagnent plus de 200 \$ en revenu d'emploi sont automatiquement coupés.

Les propositions que nous pouvons faire devraient tendre : à intégrer les politiques et les stratégies favorisant le retour à l'emploi au programme d'assurance-chômage et à la sécurité du revenu, à simplifier les paramètres et l'administration du régime, à désenclaver les personnes inscrites à la sécurité du revenu et améliorer leurs capacités et leurs chances d'occuper un emploi.

Question 5 : *Seriez-vous favorables à la mise en place d'un nouveau programme de prime au travail pour encourager les citoyens qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi à réintégrer le marché du travail?*

Question 6 : *Seriez-vous favorables à soutenir davantage les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale qui ont la mission de favoriser l'intégration en emploi?*

Bloc C – Les personnes handicapées et itinérantes

De manière générale, les personnes handicapées ou itinérantes sont les plus touchées par la pauvreté et, conséquemment, les plus susceptibles de recourir à l'aide sociale. Or, au cours des ans, les indicateurs de pauvreté servant à fixer le montant des prestations ont montré leurs limites, le coût véritable des besoins de base s'avérant supérieur au niveau des prestations.

Les personnes handicapées

Les situations de handicap sont en elles-mêmes un facteur de risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Au Québec en 2006, 768 140 personnes avaient une incapacité les plaçant dans une situation de limitation physique ou ayant un handicap permanent. Alors que le taux d'incapacité de la population était de 8,4 % en 2001, il se chiffrait à plus de 10,4 % en 2006.

Les principaux problèmes qui entravent la participation sociale des personnes handicapées sont : un revenu insuffisant, une approche d'intervention fondée sur l'aspect médical, les difficultés d'accès aux services publics, les préjugés liés aux problèmes de santé mentale et la crainte pour les personnes déficientes intellectuelles de ne pas être comprises, la conciliation travail-famille difficile pour les parents devant prendre soin d'un enfant handicapé, les délais et les coûts pour l'adaptation du domicile et du véhicule automobile et, de façon générale, les difficultés d'accès à l'information.

L'accès à l'emploi pour les personnes handicapées représente un défi de taille. La bonification des allocations versées lors de l'intégration à l'emploi pourrait être un élément pour faciliter cette transition.

Le ministère du Revenu offre déjà aux travailleurs à faible revenu une prime au travail qui s'adresse spécifiquement aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. De son côté, Emploi-Québec offre un Supplément de retour au travail d'un montant fixe de 500 \$ aux personnes sans emploi qui intègrent le marché du travail. Pour réaliser un véritable effort d'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail, les allocations actuellement versées pourraient être bonifiées pour répondre aux besoins supplémentaires (habillement, transport adapté, ameublement, etc.) de ces derniers, mais aussi pour leur permettre d'avoir un filet de sécurité financier plus rassurant. Ce supplément pourrait prendre la forme d'un versement équivalent à la prestation d'aide financière de dernier recours pour une durée de six mois suivant l'accès à l'emploi. Une telle bonification pourrait s'inspirer de la mécanique déjà en place à la Régie des rentes pour les personnes ayant une rente d'invalidité. Lorsque ces derniers effectuent un retour à l'emploi, la rente d'invalidité continue d'être versée pendant un certain nombre de mois.

Question 7 : *Seriez-vous favorables à une bonification des allocations versées pour l'intégration à l'emploi des personnes handicapées, elles qui doivent affronter des défis particuliers pour intégrer le marché du travail?*

Question 8 : *Devrait-on transformer les crédits d'impôt non remboursables à l'intention des personnes handicapées en crédits d'impôt remboursables?*

Les personnes itinérantes

L'itinérance constitue l'un des indicateurs les plus visibles du niveau d'exclusion sociale. Exclues parmi les exclus, les personnes itinérantes vivent au quotidien une situation de survie inadmissible. L'itinérance n'est pas une fatalité ni une maladie. Il en existe plusieurs définitions desquelles se dégagent des caractéristiques communes : l'exclusion, l'instabilité et le cumul des problèmes.

Il demeure toutefois extrêmement difficile de chiffrer le taux d'itinérance, mais selon les experts, les personnes que l'on voit dans la rue représentent seulement la pointe de l'iceberg. Un nombre encore plus élevé de personnes vivent dans des situations précaires qui, à tout moment, risquent de les entraîner dans la spirale de l'itinérance.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse affirme d'ailleurs que la situation des personnes itinérantes nécessite une approche multidimensionnelle fondée sur une meilleure connaissance et un renforcement des droits économiques et sociaux : droit au logement, à la santé, au travail, à l'éducation, à des mesures de soutien pour les familles. Droits qui, s'ils étaient reconnus, contribueraient à trouver de véritables solutions.

Question 9 : *Devrions-nous financer davantage les institutions et les organismes dont les organismes communautaires, chargés d'assurer une réintégration réussie des personnes itinérantes dans la société?*

Question 10 : *Quelles nouvelles mesures d'accompagnement et d'aide à l'insertion devraient être mises en place pour les personnes qui quittent des établissements de santé publics ou financés par l'État?*

Question 11 : *Seriez-vous favorables à la mise en place de mesures ponctuelles de soutien financier aux personnes itinérantes afin de favoriser leur réinsertion dans la société, leur permettant ainsi de faire face aux coûts qui accompagnent cette réinsertion?*

Bloc D – Le logement

Avec l'emploi, le logement est l'un des facteurs essentiels d'intégration sociale. Sans logement, l'individu ne peut espérer s'insérer dans la société. Chaque personne devrait avoir droit, pour elle et sa famille, à un logement de dimension convenable, qui répond à des normes minimales d'hygiène et de confort et qui préserve l'intimité personnelle et familiale. De manière générale, la situation de l'habitation et du logement est peu reluisante au Québec et nécessite la mise en place d'un véritable plan de développement.

Depuis plusieurs années, la situation du logement locatif est tendue et ne s'améliore pas. Il est totalement inadmissible de constater qu'après six ans de gouvernement libéral, le taux d'inoccupation des logements se situe toujours sous le seuil d'équilibre. Toutes les grandes villes du Québec ont connu en 2009 une baisse du taux d'inoccupation et la pénurie de logements est particulièrement sévère à Québec, Montréal, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay ou encore à Granby et Sept-Îles.

À cette pénurie de logements s'ajoute une hausse du prix des loyers qui dépasse la croissance du revenu disponible. Tout cela fait en sorte que les ménages consacrent une part de plus en plus importante de leur revenu au logement, jusqu'à 80 % pour certains ménages.

Question 12 : *Doit-on revoir les modalités de financement des projets AccèsLogis Québec dans les milieux dévitalisés afin de diminuer le poids de la contribution du milieu?*

Question 13 : *Doit-on favoriser la mixité sociale dans les projets de construction d'habitations en incluant un facteur de 30 % de zonage de type « inclusion sociale » où les développeurs devront consacrer une partie de leur développement à l'habitation sociale?*

Question 14 : *Doit-on avoir un plan de développement de logements sociaux?*

